

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.270.615, un actif net de D : 2.252.436 et un bénéfice de la période de D : 25.123.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 30 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	1 803 371	2 428 145
Actions et droits rattachés		43	33
Obligations et valeurs assimilées		1 803 328	2 427 892
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	220
Placements monétaires et disponibilités		461 660	617 014
Placements monétaires	5	461 660	617 014
Disponibilités		-	-
Créances d'exploitation	6	5 584	26 177
TOTAL ACTIF		2 270 615	3 071 337
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	5 240	7 134
Autres créditeurs divers	8	12 939	8 746
TOTAL PASSIF		18 179	15 880
ACTIF NET			
Capital	9	2 180 115	2 969 893
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		72 321	85 564
ACTIF NET		2 252 436	3 055 457
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 270 615	3 071 337

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
Revenus du portefeuille-titres	10	23 780	105 556	31 711	136 268
Revenus des actions		-	2	-	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		23 780	105 551	31 610	135 860
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	3	101	406
Revenus des placements monétaires	11	3 870	16 317	4 504	13 506
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		27 650	121 873	36 215	149 774
Charges de gestion des placements	12	(6 165)	(27 788)	(8 393)	(35 635)
REVENU NET DES PLACEMENTS		21 485	94 085	27 821	114 139
Autres produits		-	19	-	-
Autres charges	13	(755)	(3 359)	(996)	(4 209)
Contribution conjoncturelle		-	-	(2 186)	(8 672)
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 730	90 745	24 640	101 258
Régularisation du résultat d'exploitation		(8 061)	(18 424)	(14 628)	(15 694)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		12 669	72 321	10 012	85 564
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		8 061	18 424	14 628	15 694
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 252	3 008	(394)	5 137
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		3 141	11 488	4 179	9 349
RESULTAT DE LA PERIODE		25 123	105 241	28 425	115 745

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	25 123	105 241	28 425	115 745
Résultat d'exploitation	20 730	90 745	24 640	101 258
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 252	3 008	(394)	5 137
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 141	11 488	4 179	9 349
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(266 270)	(908 262)	(606 790)	(807 925)
Souscriptions				
- Capital	45 415	344 738	183 538	539 531
- Régularisation des sommes non distribuables	1 506	10 966	6 385	12 544
- Régularisation des sommes distribuables	1 336	16 453	4 559	20 836
Rachats				
- Capital	(295 224)	(1 207 020)	(755 681)	(1 305 502)
- Régularisation des sommes non distribuables	(9 906)	(38 522)	(26 404)	(38 804)
- Régularisation des sommes distribuables	(9 397)	(34 877)	(19 187)	(36 531)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(241 147)	(803 021)	(578 365)	(692 180)
ACTIF NET				
En début de période	2 493 583	3 055 457	3 633 821	3 747 637
En fin de période	2 252 436	2 252 436	3 055 457	3 055 457
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	43 136	54 343	65 185	68 858
En fin de période	38 565	38 565	54 343	54 343
VALEUR LIQUIDATIVE	58,406	58,406	56,225	56,225
TAUX DE RENDEMENT	1,04%	3,88%	0,86%	3,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018, à D : 1.803.371 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Actions & droits rattachés		27	43	0,00%
TPR	9	27	43	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		1 736 436	1 803 328	80,06%
Obligations des sociétés		744 848	769 627	34,17%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	150 000	155 693	6,91%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	40 000	40 581	1,80%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	80 000	84 459	3,75%
BTE 2010 B	600	36 000	36 489	1,62%
BTK SUB 2014	4 020	79 845	80 120	3,56%
CIL 2015/1 TF 7,65%	2 000	80 000	82 683	3,67%
TL 2012/1 B TF	800	16 000	16 476	0,73%
TL 2012-2 B	500	20 000	20 985	0,93%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	40 000	40 572	1,80%
TL 2014-2 CAT A TF	1 000	20 000	20 056	0,89%
TL SUB 2016 CAT B TF	90	8 505	9 099	0,40%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	24 000	24 853	1,10%
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 000	40 000	42 339	1,88%
UIB 2011/1 TR B	500	32 500	33 074	1,47%
UIB 2011/2	1 500	20 898	22 239	0,99%
UIB 2012/1 A	2 000	57 100	59 909	2,66%
Obligations de l'Etat		57 085	58 752	2,61%
Emprunt national 2014-B	965	57 085	58 752	2,61%
Bons du Trésor Assimilables		934 503	974 949	43,28%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	97 795	4,34%
BTA 11/02/2022 6%	67	63 482	67 822	3,01%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 074	139 068	6,17%
BTA 13/01/2021 5,75%	100	96 600	103 004	4,57%
BTA 14/10/2020 5,50%	297	288 416	295 066	13,10%
BTA 12/02/2020 5,50%	100	96 990	102 099	4,53%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	97 690	4,34%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	55 836	2,48%
BTA 11/03/2019 5.50%	16	16 000	16 569	0,74%
Total		1 736 462	1 803 371	80,06%
Pourcentage par rapport au total des actifs				79,42%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 461.660, contre D : 617.014 au 31.12.2017, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Dépôt à vue	459 889	461 660	20,50%
Amen bank pasteur	459 889	461 660	20,50%
Total général	459 889	461 660	20,50%
Pourcentage par rapport au total des actifs			20,33%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 5.584 contre D : 26.177 à la même date de l'exercice 2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Ventes titres à encaisser	5 581	26 174
Autres	3	3
Total	<u>5 584</u>	<u>26 177</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2018 à D : 5.240, contre D : 7.134 au 31.12.2017 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 décembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Montant HT	5 181	7 113
TVA	984	1 280
Total TTC	<u>6 165</u>	<u>8 393</u>
Retenue à la source	925	1 259
Net à payer	<u>5 240</u>	<u>7 134</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à D : 12.939, contre D : 8.746 au 31.12.2017, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	201	263
Retenues à la source à payer	925	1 259
TCL	28	29
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	2 686	7 195
Achats titres à décaisser	9 099	-
Total	12 939	8 746

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	2 969 893
Nombre de titres	54 343
Nombre d'actionnaires	612

Souscriptions réalisées

Montant	344 738
Nombre de titres émis	6 308
Nombre d'actionnaires nouveaux	49

Rachats effectués

Montant	(1 207 020)
Nombre de titres rachetés	(22 086)
Nombre d'actionnaires sortants	(116)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 008
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres	11 488
Régularisation des sommes non distribuables	(2 711)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	85 564
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(24 845)

Capital au 31-12-2018

Montant	2 180 115
Nombre de titres	38 565
Nombre d'actionnaires	545

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 Mai 2018.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 23.780, pour la période allant du 01.10 au 31.12.2018, contre D : 31.711 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2018	du 01/01 au 31/12/2018	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017
<u>Revenus des actions</u>				
- Dividendes	-	2	-	2
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- Intérêts	11 155	49 964	14 333	60 914
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- Intérêts (BTA, BTZC)	12 624	55 587	17 277	74 946
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>				
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>				
- Intérêts	-	3	101	406
TOTAL	23 780	105 556	31 711	136 268

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2018 à D : 3.870, contre D : 4.504 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2017, il représente le montant des intérêts au titre du quatrième trimestre 2018 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2018	du 01/01 au 31/12/2018	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017
Intérêts des dépôts à vue	1 771	7 397	2 170	11 172
Intérêts des BTCT	2 099	8 920	2 334	2 334
TOTAL	3 870	16 317	4 504	13 506

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2018 à D : 6.165, contre D : 8.393 pour la même période de l'exercice 2017, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du quatrième trimestre 2018.

	du 01/10 au 31/12/2018	du 01/01 au 31/12/2018	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017
Commission de gestion	6 165	27 788	8 393	35 635
TOTAL	6 165	27 788	8 393	35 635

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2018 à D : 755, contre D : 996 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2018	du 01/01 au 31/12/2018	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017
Redevance CMF	617	2 779	839	3 563
TCL	76	328	102	396
Autres	62	252	54	249
TOTAL	755	3 359	996	4 209

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1%TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.